

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00794 Numéro SIREN : 838 839 348 Nom ou dénomination : 777

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007291



CONSEIL

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lyon – Rhône Alpes
SAS au Capital de 92 400 Euros
Siège Social : Immeuble «l'Acropole»
88, Avenue d'Aix-Les-Bains
74600 SEYNOD – ANNECY
RCS ANNECY B 381 880 012 (91 B 334)
Téléphone : 04 50 69 30 74
Télécopie : 04 50 69 27 28
E-mail : contact@ldf-conseil.fr
N° TVA intracom : FR14381880012

SARL 777
RESTAURANT CHEZ COCOTTE

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5 000 €

17, Avenue de Chavoires
ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY

* * *

RESTAURATION - BAR

* * *

N° SIRET : 838.839.348.00011
APE : 5610 A

* * *

ETATS FINANCIERS

du 1^{er} JANVIER 2022 au 31 DECEMBRE 2022

* * *

*

Pour copie en triple conforme
Le Gérant

SOMMAIRE

ARL - CHELLONITE

DU 01/01/2021 AU 31/12/2022

COMPTES ANNUELS

3

Attestation

4

IMPRIMES FISCAUX

5

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL 777 CHEZ COCOTTE
Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	157 119 €
Chiffre d'affaires	896 872 €
Résultat net comptable	-47 246 €

Fait à ANNECY,
Le 16/05/2023.

DUSSOLLIET JEAN-MARC,
Expert-comptable.

200

IMPRIMES FISCAUX

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL 777 CHEZ COCOTTE										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		17 AV DE CHAVOIRES 74940 ANNECY															
SIRET		8 3 8 8 3 9 3 4 8 0 0 0 1 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12											
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 2					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014	900	016	303	597										
	Immobilisations corporelles *		028	201 279	030	84 248	117 032										
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	202 179	048	84 551	117 628										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	11 353	052		11 353										
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 330	066		1 330										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres* (3)	072	13 496	074		13 496										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	13 311	086		13 311										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
Total II		096	39 490	098		39 490											
Total général (I + II)		110	241 670	112	84 551	157 119											
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			5 000											
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126			500											
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			68 647											
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136			-47 246											
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142			26 901											
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			64 187											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			34 556											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		763	31 475											
	Produits constatés d'avance		174														
Total III		176			130 218												
Total général (I + II + III)		180			157 119												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	41 027									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 578									
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL 777 CHEZ COCOTTE**Néant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	biens	}	dont export et livraisons intracommunautaires	}	215		214	896 872
		services *		217			218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	11 581	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	908 453
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	358 486	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	-809	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	132 158	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	1 030			244	3 085	
	Rémunérations du personnel*						250	322 807	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	108 458	
	Dotations aux amortissements*						254	27 694	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}		262	23	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	440					
Total des charges d'exploitation (II)							264	951 902	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-43 449	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3 381		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}		300	416		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	-47 246	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2			312		314	47 246	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	416	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Lont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	46 830
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	46 830

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	123	502	180	504		506	303
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 433	532	6 317	534		536	16 749
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	29 707	542	14 564	544		546	44 271
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	16 595	562	6 633	564		566	23 228
	TOTAL	570	56 857	572	27 694	574		576	84 551

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 777 CHEZ COCOTTE

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	60 306
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	60 306
Déficits de l'exercice		860	46 830
Total des déficits restant à reporter		870	107 136

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 109 968
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 57 196
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

« 777 CHEZ COCOTTE »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 17, Avenue de Chavoires
ANNECY LE VIEUX

74940 ANNECY

838 839 348 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 JUIN 2023

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

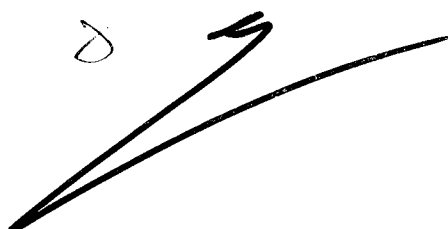
L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 47 246,19 Euros de la manière suivante :

- La somme de -47 246,19 Euros en totalité au compte AUTRES RESERVES ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre de ladite période.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour Copie Certifiée Conforme
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.